

COMMUNE DE GUMBRECHTSHOFFEN

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2017

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

Membres présents : BAUER Caroline, CRONIMUS Georges, DUCHMANN Estelle, DUDT Claudia, FELDEN Carole, HOHL Jacky, KLEIN Sylvie, LASSAUGE Carine, RUDLOFF Jean-Louis, WEISSGERBER Pierre

Membres excusés : CHOQUET Brigitte, GOETZ Jean-Marc, JOST Nicolas, WENGER Alexandre

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 2 mai 2017
2. Amortissement des subventions d'équipement
3. Diagnostic RPS – demande de subvention
4. Création d'un poste d'agent contractuel (remplacement absences)
5. Rapport annuel d'eau potable 2016
6. Rapport annuel assainissement 2016
7. Rapport annuel GRDF 2016
8. Point sur les travaux
9. Projets
10. Fête annuelle
11. Divers

Point rajouté : Rythmes scolaires

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Point 1: Approbation du procès-verbal du 2 mai 2017

Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

Point 2: Amortissement des subventions d'équipement

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir les subventions d'équipement sur une durée de 1 an.

Point 3: Diagnostic RPS – demande de subvention

La commune de GUMBRECHTSHOFFEN s'engage dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail de son personnel dont l'étape initiale est la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement, les élus, les personnels, les partenaires sociaux et l'Assistant de Prévention.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de l'ensemble des services de notre collectivité et pour partie avec le recours de la société CEGAPE, retenue par le Centre de Gestion du Bas-Rhin qui a engagé pour toutes les collectivités du département un groupement de commandes, pour LE DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, LA REALISATION D'UN PLAN DE PREVENTION et LA MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE AVEC LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX et du psychologue du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation DU DIAGNOSTIC RPS ET LA REALISATION DU PLAN DE PREVENTION.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques psychosociaux ;
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide:

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des RPS basée sur la réalisation du diagnostic et d'un plan de prévention assorti d'un plan d'actions effectif,
- de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- De bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques psychosociaux ;
- D'autoriser la commune à percevoir une subvention pour le projet ;
- D'autoriser le Maire, à signer la convention afférente.

Point 4: Création d'un emploi d'agent d'entretien contractuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi de d'agent d'entretien à temps non complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à effectuer l'entretien de l'école primaire.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 15/35ème.

La rémunération se fera sur la base du grade d'adjoint technique, échelon1 (indice brut : 347, indice majoré : 325).

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement temporaire d'activité :12 mois pendant une même période de 18 mois.

Point 5: Rapport annuel eau potable 2016

Monsieur Georges CRONIMUS présente oralement au conseil municipal les grandes lignes du rapport d'activité établi par le Syndicat des Eaux de Reichshoffen pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport, prend acte de celui-ci.

Point 6: Rapport annuel assainissement 2016

Le conseil municipal, prend acte du rapport annuel 2016 du SDEA – compétence assainissement, présenté par M. CRONIMUS.

Point 7: Rapport annuel GRDF 2016

Le conseil municipal, prend acte du rapport annuel 2016 de la concession GRDF – compétence gaz, présenté par M. CRONIMUS.

Point 8: Point sur les travaux

- Les marchés de travaux eau et assainissement de la rue du Tilleul ont été attribués par les collectivités concernées. Sotravest (eau) devrait débuté le chantier mi-août pour finir en octobre. Etant donné la période hivernale, le réseau assainissement devrait être posé en 2018.
- La clôture au lieu de l'ancienne station d'épuration est en cours de pose.
- Les travaux rue Arthur Rimbaud débuteront début juillet.
- Les autres travaux prévus (vitrage école primaire, aire de jeux, éclairage public) sont en attente des accords de subventions.

Point 8a: demande de subventions – travaux 2017

Vu la délibération du 7 mars 2017 approuvant le programme d'investissement 2017,

Vu la décision de la commission des travaux de réaliser en priorité les travaux d'économie d'énergie suivant :

- Mise en place de luminaires à technologies LED,
- Isolation de l'école primaire (changement des fenêtres côté nord),
- Création d'une aire de jeux ;

Vu les différentes propositions,

Vu les montants inscrits au budget 2017, tant en dépenses qu'en recettes,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir les propositions les moins-disantes,
- Autorise le Maire à signer les documents y relatifs,
- Autorise le Maire à demander les subventions,

Point 8b: Travaux 2017 – plan de financement

Vu la décision de changer les fenêtres côté nord de l'école primaire,

Vu les différentes propositions,

Vu le projet de financement proposé :

- Coût prévu HT 20.000 € (100 %)
- Recettes :
 - o Etat : 8.000 € (40 %)
 - o Autofinancement : 12.000 € (60 %)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement proposé,
- Autorise le Maire à demander et signer les dossiers d'aides.

Point 9: Aménagement rue d'Uhrwiller

Le maire propose au conseil municipal de prévoir la rénovation de la rue d'Uhrwiller en 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à lancer une consultation pour la réalisation d'un avant projet.

Point 10: Fête annuelle

Les membres du conseil souhaitent organiser une fête annuelle, remplaçant le MESSTI actuellement prévu en septembre.

Mme DUCHMANN a rencontré la Directrice du Réseau Animation pour exposer quelques idées, comme le festival avec les enfants, et éventuellement réaliser un travail en commun avec le R.A.I. et les enseignants. Diverses pistes ont été proposées.

Une réunion de la commission des fêtes aura lieu ce vendredi.

Point 11: Les rythmes scolaires

Le maire soumet la possibilité pour les communes de revenir à la semaine de 4 jours d'école. Il rappelle qu'à la rentrée 2014, la commune a dû organiser le passage à 4,5 jours de cours et modifier le planning des agents communaux. D'autre part, un accueil périscolaire a été mis en place, ainsi qu'un accueil par Réseau Animation dans plusieurs communes.

Le conseil à l'unanimité, moins une abstention :

- Accepte le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018.

Point 12: Baptême de l'école - Don à l'ALC

- Le maire remercie l'ensemble des acteurs ayant participé au baptême de l'école qui a eu lieu le 17 juin dernier.
- Vu le travail effectué par l'ALC (Association Loisirs et Culture) pour la réalisation de l'exposition (agrandissement de vieilles photos, mise sous cadre, etc....) de cette journée,
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - décide de verser un don de 500 € à l'Association

Point 13: Divers

- L'USG fêtera le week-end du 14 – 15 -16 juillet son 70^{ème} anniversaire. Le conseil municipal est invité à la remise des médailles qui aura lieu le 16 juillet 2017 à 11h.
- Une sortie forestière est organisée le 17 septembre 2017 (9h).